

Rendez-vous Mobilités du Cerema

26 janvier 2023

Janna Allouche

Chargée de mission urbanisme
durable



Maïlys Chiron

Référente Service Transport
Solidaire



**Croix-Rouge
Mobilités**

Véhicules partagés créateurs de liens

par **croix-rouge** française



ETAPE PAR ETAPE

2019

Etude mobilité globale

AMI
TENMOD

Juin 2021

Réunions avec les associations locales

Novembre 2021

Définir le fonctionnement

Juillet 2022

Partenariat avec La Croix-Rouge

Etape 1 : Diagnostic - Concertation

Etape 2 : Appui à la stratégie

AAP
Mob
Solidaire

Avril 2021

Etude de potentiel

Septembre 2021

Réunion avec l'association choisie

Avril 2022

Phasage du projet
Communication

Été 2022

Lancement du service en phase test

ETAPE PAR ETAPE

Décembre - janvier 2022

Définition d'indicateurs
Elaboration de questionnaires

Mars – avril 2023

Evaluation de la phase test
Mise en place d'une solution pérenne

Etape 3: Suivi, évaluation et mise en place d'une solution pérenne

Février 2023

Distribution des
questionnaires

Mai 2023

Fin de l'accompagnement

LES FONDEMENTS DU TUS

Le **Transport d'Utilité Sociale** a pour but de mettre en relation des **conducteurs bénévoles** et des **passagers** dont l'accès aux transports publics collectifs ou particuliers est limité du fait de leur **faible revenus** ou de leur **localisation géographique**.

Décret n°2019-850 relatif au TUS

- Conditions pour le bénéficiaire :
 - 1. Résider dans une commune de **moins de 12 000 habitants**.
- OU
- 2. Bénéficiaire d'une **complémentaire santé solidaire** OU Justifier de **ressources inférieures au plafond fixé** OU être **bénéficiaire d'une prestation sociale**.
- Trajet d'une distance maximale de **100km**
- Participation aux coûts plafonnée à **0,32cts/km**

FINANCEMENT

➤ **Novembre 2020 : Lauréat AMI TENMOD Territoire de Nouvelles mobilité durables :**

- Proposer aux usagers des zones peu denses des nouvelles solutions de mobilité
- Accompagnement et soutien financier de l'ADEME

63 780 €
dont 10 780 € TUS

➤ **Avril 2021 : Lauréat AAP Mobilités solidaires**

- Encourager l'amélioration des mobilités du quotidien, en particulier des personnes vulnérables.
- Accompagnement technique et soutien financier de la MACIF et du CEREMA

15 000 €

↳ Coût estimé du service TUS : **47 700 euros**

FINANCEMENT

AAP TENMOD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADI
AGENCE FRANÇAISE DE L'ÉDUCATION

FRANCE MOBILITÉ

AAP MOBILITÉS SOLIDAIRES



Cerema

FONDATION
MACIF



INDRE
LE DÉPARTEMENT

10 780 €

15 000 €

8 000 €



Pays
de La **Châtre**
en Berry

11 000 €



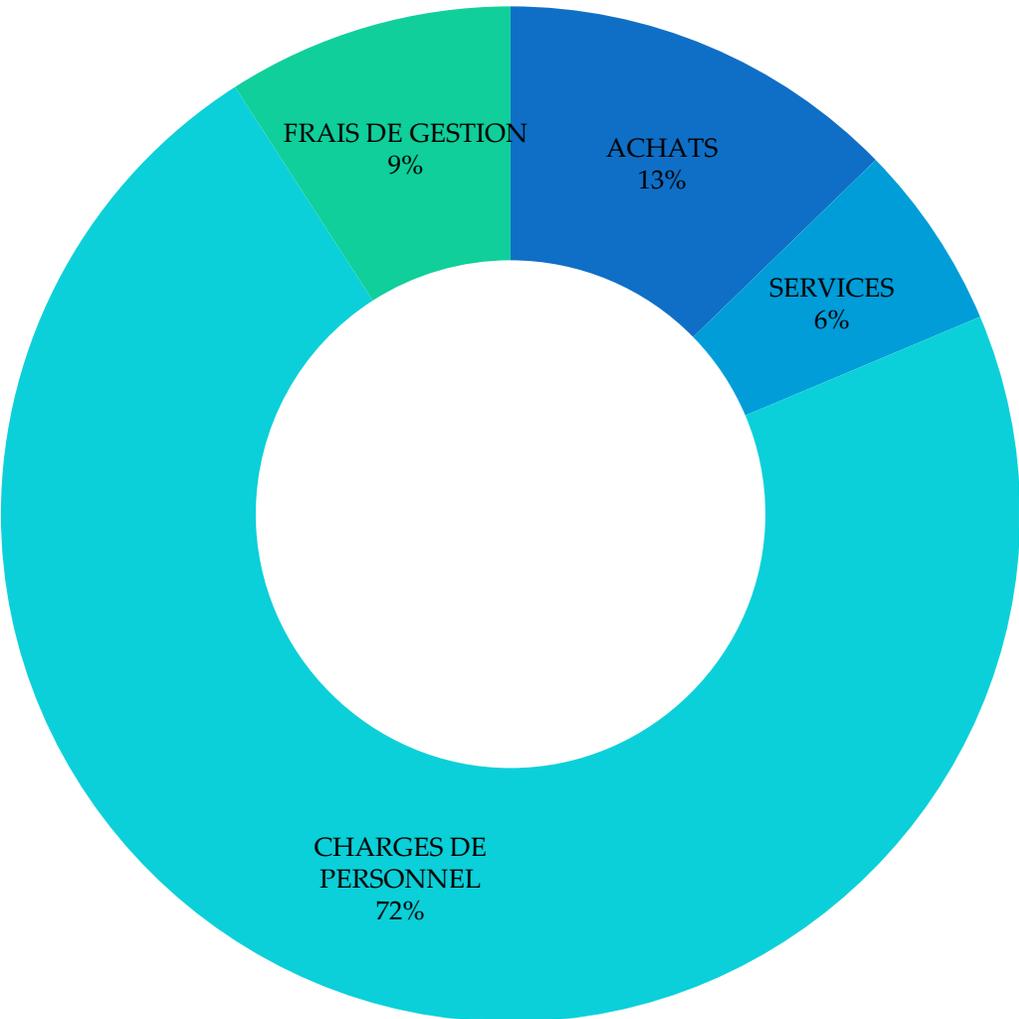
Familles rurales
Vivre mieux !
INDRE

Autofinancement : 13 920 €

47 700 euros

Répartition budgétaire de Familles Rurales

juillet 2022- juin 2023



ACHATS :

- Matériel informatique, téléphonique
- Fournitures de bureau

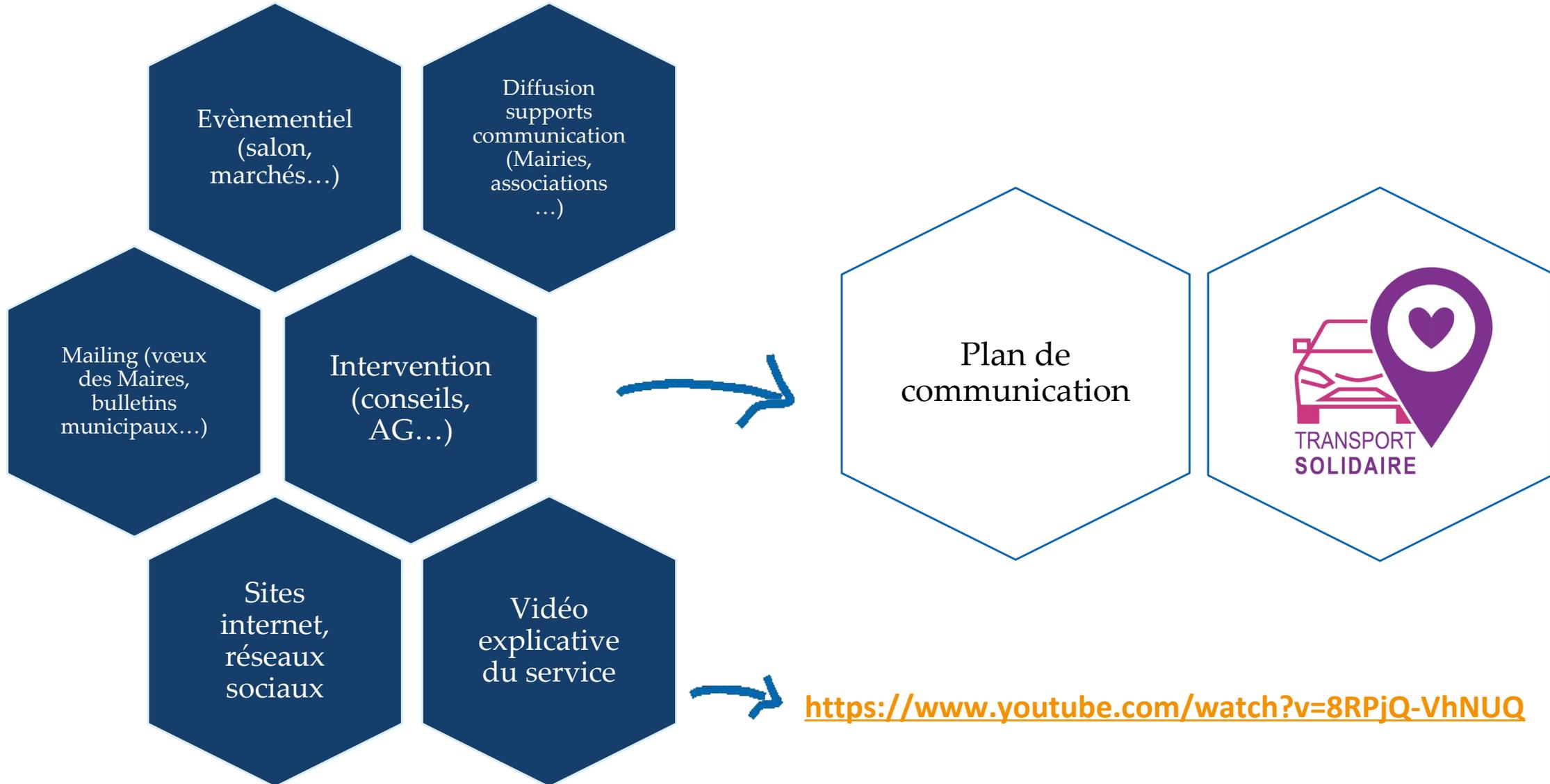
SERVICES :

- Déplacements
- Assurance des véhicules
- Formation des conducteurs bénévoles
- Frais postaux
- Forfait téléphonique et internet

FRAIS DE GESTION:

- Frais de structure (électricité, eau, location...)
- Charge du personnel autre que le référent du Service :
 - Responsable de Service Prévention Education
 - Comptable
 - Ressources Humaines...

COMMUNICATION



Evènementiel
(salon,
marchés...)

Diffusion
supports
communication
(Mairies,
associations
...)

Mailing (vœux
des Maires,
bulletins
municipaux...)

Intervention
(conseils,
AG...)

Sites
internet,
réseaux
sociaux

Vidéo
explicative
du service

Plan de
communication



<https://www.youtube.com/watch?v=8RPjQ-VhNUQ>



TRANSPORT D'UTILITÉ SOCIALE A « TRANSPORT SOLIDAIRE »

SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY



**Croix-Rouge
Mobilités**

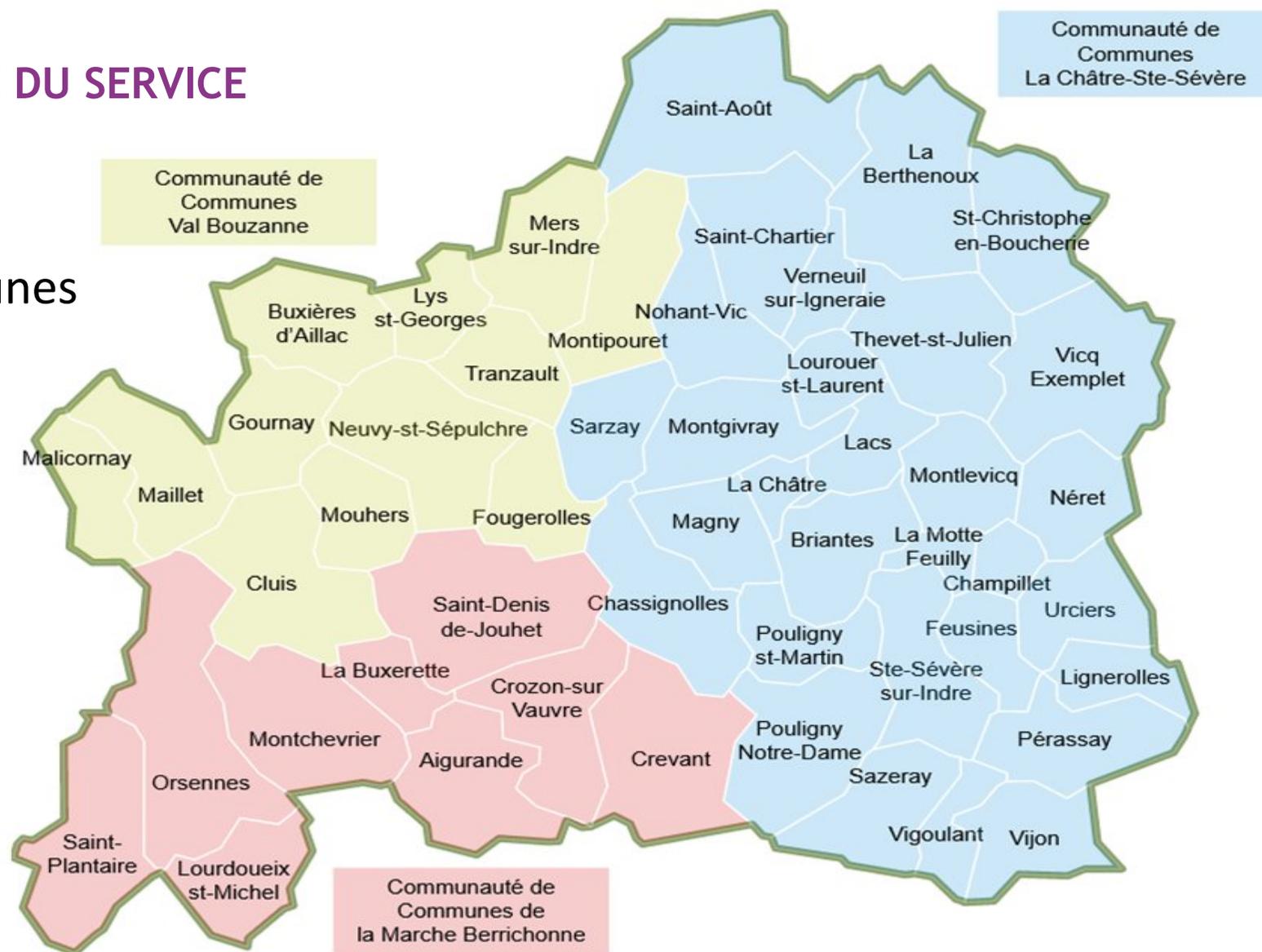
Véhicules partagés créateurs de liens

par croix-rouge française



LA COUVERTURE TERRITORIALE DU SERVICE

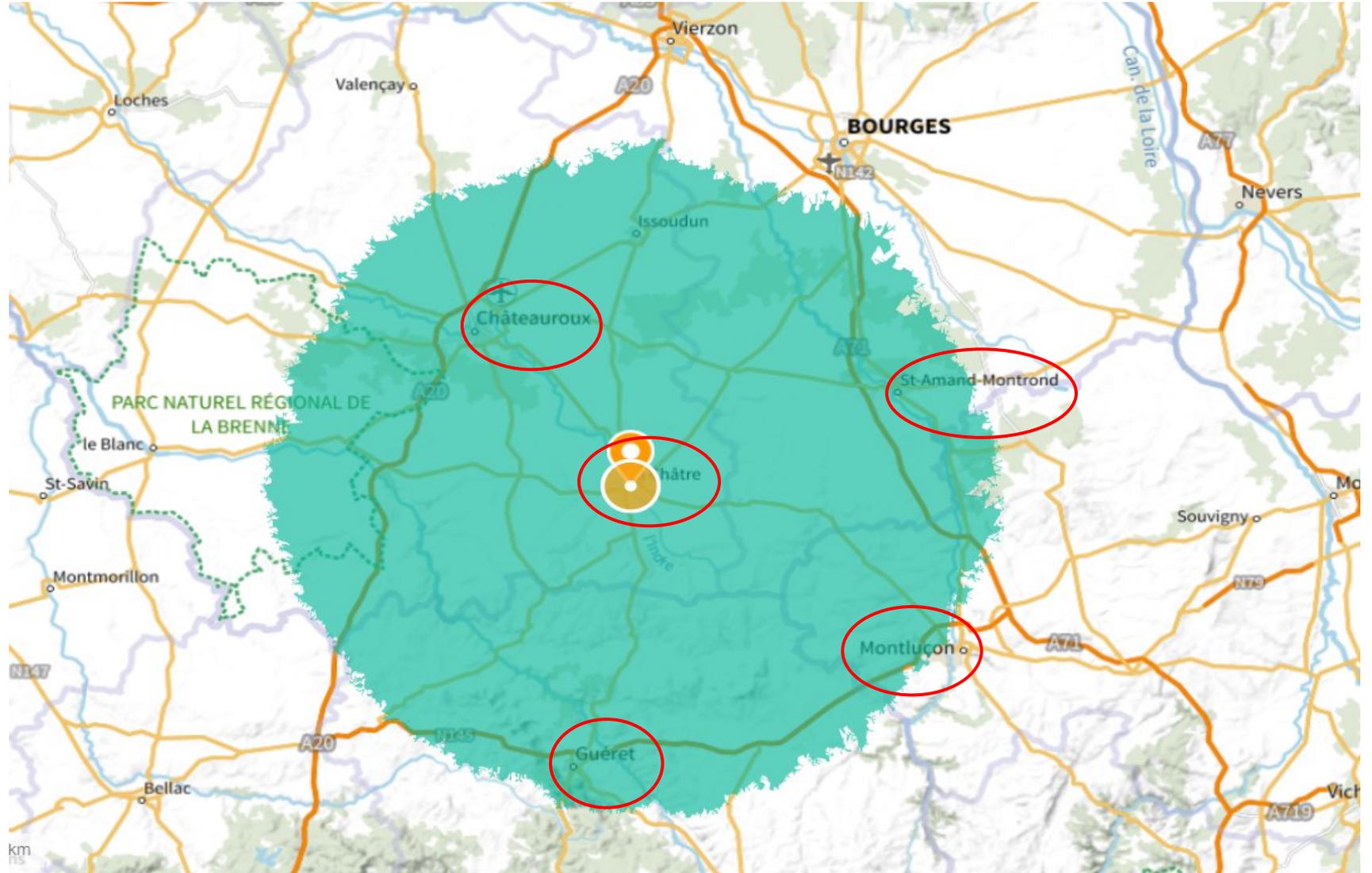
Juillet 2022 → Juin 2023 :
Période test sur les 51 communes
du Pays de la Châtre en Berry



RAYON D'ACTION

Déplacements limités à un rayon de **60 km** autour de La Châtre ciblant les pôles d'attractivité tel que :

- Saint-Amand-Montrond,
- Châteauroux,
- Guéret,
- Montluçon.



UN SERVICE POUR LES HABITANTS...

- Sans permis de conduire,
- Sans moyen de locomotion,
- En situation de précarité, d'isolement ou de faibles revenus ne pouvant assumer financièrement les frais de transport existants.

... ET PAR LES HABITANTS...

- Volontaires,
- Disposant de temps et d'un véhicule,
- Adhérents Familles Rurales ou Croix Rouges,
- Partageant les valeurs de l'entraide et de la solidarité,

... POUR DIFFÉRENTS MOTIFS.



Au marché,
faire ses courses,
au cimetière...



À un RDV
médical ou
paramédical*



À la banque pour faire
des démarches
administratives



Visite à des amis,
à la familles, à des
ersonnes malades...



À un RDV
professionnel,
formation, entretien...



À une correspondance de
train, de car, ou un
co-voiturage...

**hors prise en charge sécurité sociale*

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Conducteurs bénévoles

- **Etre adhérent Familles Rurales** (offre l'assurance pendant les trajets),
- **Remplir et signer les documents administratifs** et fournir les pièces justificatives (ex: permis de conduire, CT à jour...),
- **Respecter le règlement intérieur,**
- **Informé de toute absence** longue, de changement de planning/événement rendant impossible un trajet,
- **Participer à des rencontres d'échanges entre conducteurs** (partages d'expériences, conseils...),
- **Proposition de formations** (gestes qui sauvent, révision du code de la route...),

Bénéficiaires

- **Etre habitant du territoire couvert,**
- **Etre en incapacité de se déplacer** de façon temporaire ou permanente,
- **Remplir et signer les documents administratifs** et fournir les pièces justificatives (ex : formulaire d'inscription, charte « usager »...),
- **Respecter le règlement intérieur,**
- **Proposition d'adhésion au mouvement Familles Rurales,**

FUNCTIONNEMENT DU SERVICE

Avant le trajet

- Remise d'une « **mallette conducteur** » aux chauffeurs
- Réservation d'un trajet : **Minimum 48 heures avant** sur les horaires d'ouverture du service (9h-12h)
- Choix du conducteur bénévole: **en fonction de sa disponibilité et de la distance entre le domicile de chacun** et réservation du voyage après confirmation du conducteur
- Communication et retours des documents administratifs pour l'inscription de l'utilisateur

Pendant

- Arrivée du conducteur et présentation au bénéficiaire
- **Le conducteur va chercher le bénéficiaire à son domicile** et le véhicule jusqu'à l'adresse indiquée,
- Attente de l'utilisateur par le conducteur / accompagnement, aide possible en fonction des possibilités du conducteur...
- Retour au domicile

Après le trajet

- Conducteur et bénéficiaire **remplissent et signent le carnet tricopiant**
- Le bénéficiaire **indemnise** le conducteur directement
- Le conducteur envoie les factures chaque mois à Familles Rurales

REMARQUES

- Retour des bénéficiaires très positifs et qui réitèrent des demandes de trajets
- Répartition géographique des conducteurs
- Calcul de l'indemnisation impactant certaines demandes de trajets
- Changement du logiciel de suivi (informatique) qui engendre un travail supplémentaire de l'animateur pour le transfert des données
- Demandes de trajets hors territoire couvert (Indre + Creuse)
- Situations sociales de certains bénéficiaires difficiles

RÉFLEXIONS EN COURS SUR LA PÉRENNITÉ DU SERVICE



TRANSPORT SOLIDAIRE



par croix-rouge française

